



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAER-agrégation) ;
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes de l'agrégation et des CAER-agrégation ouverts au titre de la session 2024 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne de l'agrégation et du concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés, section sciences médico-sociales, est constitué comme suit pour la session 2024 :

Présidente

Mme Sabine CAROTTI
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-président

M. Vincent CHEVREUX
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de NANTES

Membres du jury

M. François ALLA
Professeur des universités
M. Olivier AROMATARIO
Personne à compétences particulières
M. Thierry BOUFFECHOUX
EC. R Professeur agrégé

Académie de BORDEAUX

Académie de NANCY-METZ

Académie de NORMANDIE

Mme Stéphanie BOUJUT
Maîtresse de conférences des universités

Mme Françoise JABOT
Personne à compétences particulières

M. Yannis KYPRAIOS
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Mme Mélanie MERSER
Professeure agrégée

Mme Elina NITSCHELM
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Mme Anna RURKA
Maîtresse de conférences des universités

Académie de NORMANDIE

Académie de RENNES

Académie de POITIERS

Académie d' ORLEANS-TOURS

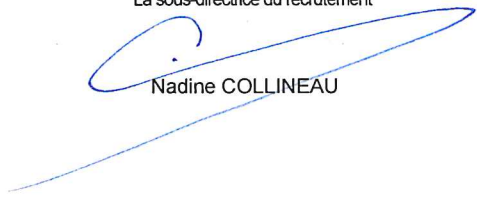
Académie de STRASBOURG

Académie de VERSAILLES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 08 janvier 2024

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU